

REGLEMENT DU JEU

« Stade Toulousain CHALLENGE LIGUE – saison 2017-2018 »

ARTICLE 1 : ORGANISATION DU JEU

Le PMU, Groupement d'Intérêt Economique immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n° SIREN 775 671 258, ayant son siège social 2 rue du Professeur Florian Delbarre – 75015 Paris, organise un jeu intitulé « Stade Toulousain Challenge Ligue – saison 2017-2018 ».

Ce jeu, annoncé sur pmu.fr, se déroule du 26 août 2017 au 2 juin 2018.

ARTICLE 2 : ACCES AU JEU

Le jeu est gratuit et sans engagement. Il est ouvert à toute personne majeure titulaire d'un compte pmu.fr, à l'exclusion des salariés du PMU, des Titulaires et salariés des Points de Vente PMU, ainsi que des membres de leur famille.

La participation est strictement nominative. Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne physique (même nom, même prénom, même adresse postale, même adresse e-mail)

Pour jouer, il est nécessaire d'avoir un accès à Internet pour se connecter à l'adresse du jeu www.pmu-parischallengeligue.fr et pour parier sur www.pmu.fr.

Le joueur pourra obtenir le remboursement des frais ainsi engagés sur la base d'une connexion de 5 mn au tarif local heures creuses. Seuls les frais de connexion via un modem pourront être remboursés – hors câble et ADSL – sur envoi d'une copie de la facture du fournisseur d'accès. La demande de remboursement devra être adressée par courrier à l'adresse du jeu . Le timbre correspondant sera également remboursé – au tarif lent – sur demande faite en même temps que la demande de remboursement des frais de connexion, obligatoirement accompagnée d'un RIB ou d'un RIP.

La date limite de participation est fixée au 2 juin 2018.

Les dates et heures de connexion telles qu'enregistrées par les services et les systèmes du PMU font foi.

ARTICLE 3 : PRINCIPES DU JEU

Chaque participant déclare avoir pris connaissance du règlement complet et des principes du jeu et en accepter les termes. Toute participation incomplète, contrefaite ou réalisée de manière contrevenante au présent règlement ou au règlement des jeux et paris en ligne du PMU, sera considérée comme nulle.

Chaque participant reconnaît et accepte expressément que le pseudonyme choisi pour les besoins du jeu est susceptible d'être diffusé sur le site du jeu, dans le cadre du classement.

Pour participer au jeu, les participants devront respecter les conditions suivantes :

Chaque participant doit être titulaire d'un compte pmu.fr, ouvert conformément aux dispositions du titre I du règlement PMU des paris en ligne disponible sur www.pmu.fr.

Chaque joueur titulaire d'un compte pmu.fr devra s'inscrire sur le site www.pmu-stadetoulousainchallengeligue.fr en renseignant son numéro de client pmu.fr et son adresse email, et choisir un pseudonyme.

Il jouera ensuite sur 2 challenges en simultané : Le « Challenge Match » et le « Challenge Général ».

Pour participer à un « Challenge Match », le joueur doit engager au moins 20 euros de paris sportifs sur pmu.fr (en pré-match ou en direct live, en un ou plusieurs paris, sur web, mobile ou tablette) sur un match du Stade Toulousain en Top 14 de la saison 2017-2018 parmi les suivants (un « Challenge Match »):

- Oyonnax // Stade Toulousain de la 1ère journée de Top 14
- Stade Toulousain // Pau de la 2ème journée de Top 14
- Toulon // Stade Toulousain de la 3ème journée de Top 14
- Stade Toulousain // Stade Français de la 4ème journée de Top 14
- CA Brive // Stade Toulousain de la 5ème journée de Top 14
- Stade Toulousain // Agen de la 6ème journée de Top 14
- Stade Toulousain // Clermont de la 7ème journée de Top 14
- La Rochelle // Stade Toulousain de la 8ème journée de Top 14
- Stade Toulousain // Bordeaux-Bègles de la 9ème journée de Top 14
- Montpellier // Stade Toulousain de la 10ème journée de Top 14
- Lou // Stade Toulousain de la 11ème journée de Top 14
- Stade Toulousain // Castres de la 12ème journée de Top 14
- Racing 92 // Stade Toulousain de la 13ème journée de Top 14
- Stade Toulousain // Toulon de la 14ème journée de Top 14
- Pau // Stade Toulousain de la 15ème journée de Top 14
- Stade Toulousain // Oyonnax de la 16ème journée de Top 14
- Agen // Stade Toulousain de la 17ème journée de Top 14
- Stade Toulousain // CA Brive de la 18ème journée de Top 14
- Bordeaux Bègles // Stade Toulousain de la 19ème journée de Top 14
- Stade Toulousain // Lou de la 20ème journée de Top 14
- Stade Toulousain // Montpellier de la 21ème journée de Top 14
- Stade Français // Stade Toulousain de la 22ème journée de Top 14
- Castres // Stade Toulousain de la 23ème journée de Top 14
- Stade Toulousain // Racing 92 de la 24ème journée de Top 14
- Stade Toulousain // La Rochelle de la 25ème journée de Top 14
- Clermont // Stade Toulousain de la 26ème journée de Top 14
- Match de barrage éventuel
- Demi-finale éventuelle
- Finale éventuelle

A l'issue de chaque « Challenge Match », les 3 participants qui auront le meilleur taux de gains sur l'ensemble de leurs paris pris sur ledit match gagneront différents lots conformément à l'article 4 « Dotations du jeu » de ce règlement.

Le taux de gains est déterminé par application de la formule suivante : total des gains/ total des mises.

Exemple : si un joueur gagne 120 euros en ayant misé 20 euros, son taux de gains est de 6.

En cas d'égalité, l'avantage sera donné au participant ayant engagé le plus de mise sur le match. En cas d'égalité des mises, l'avantage sera donné au participant qui a engagé le plus grand nombre de paris sur le Challenge Match concerné.

Seuls sont pris en compte les paris engagés sur pmu.fr postérieurement à l'inscription au jeu. Il n'y a pas de rétroactivité possible. Les paris combinés, les Super Cotes, les paris annulés et/ou remboursés, les paris ayant fait l'objet d'un cashout et les paris pris avec un pari gratuit ne sont pas pris en compte.

Seuls sont pris en compte les enjeux et les gains en provenance de pmu.fr (web, mobile ou tablette). Les éventuelles offres commerciales ne sont pas prises en compte.

A l'issue de chaque « Challenge Match », tous les participants au Challenge Match cumulent des points pour le « Challenge Général » en fonction de leur classement au Challenge Match (taux de gain déterminé comme ci-dessus) et selon la répartition suivante :

Vainqueur : 10 points

Second : 9 points

Troisième : 8 points

Quatrième : 7 points

Cinquième : 6 points

Sixième à Dixième : 5 points

Onzième au dernier : 2 points

Tous les points obtenus sur chaque « Challenge Match » s'additionnent pour déterminer le classement du « Challenge Général ».

Les 10 premiers du classement à la fin du jeu (à savoir après le dernier Challenge Match) gagneront différents lots conformément à l'article 4 « Dotations du jeu » de ce règlement.

De plus, le 1^{er} du classement à la mi-parcours (à savoir après le 13^{ème} challenge match) gagnera un déjeuner pour deux personnes avec un joueur du Stade Toulousain.

> Pour toute inscription au jeu réalisée avant le samedi 26 août 2017 15h00, 2 points pour le « Challenge Général » seront d'office attribués à l'inscrit.

Pour consulter le classement sur un « Challenge Match », chaque joueur peut se reporter à la rubrique « Classements Challenges Match » du site internet www.pmu-stadetoulousainchallengeligue.fr. Le classement est mis à jour sous 5 jours après la fin de chaque Challenge Match.

Pour consulter le classement du « Challenge Général », chaque joueur peut se reporter à la rubrique « Classement Challenge Général » du site internet www.pmu-stadetoulousainchallengeligue.fr. Le classement est mis à jour sous 5 jours après la fin de chaque Challenge Match mais le classement final ne sera déterminé qu'à l'issue du jeu, en fin de saison 2017-2018 du Top 14.

ARTICLE 4 : DOTATION DU JEU

Présentation des lots

Pour le 1^{er} d'un « Challenge Match » :

- Un Maillot noir Domicile saison 2017-2018 du Stade Toulousain taille aléatoire d'une valeur commerciale approximative de 85€. Le maillot sera envoyé sous 15 jours après la fin de chaque « Challenge Match » à l'adresse postale renseignée sur le compte PMU.fr du gagnant.

- Un pari sportif gratuit de 30 euros non fractionnable, à engager sous 30 jours sur l'une des compétitions sportives proposées sur le site pmu.fr. Ce pari gratuit sera crédité sur le compte pmu.fr du gagnant sous 15 jours après la fin de chaque « Challenge Match ». Conformément aux dispositions de l'article 1.1.15 du règlement PMU des paris en ligne, si le pari gratuit s'avère gagnant, le parieur percevra le gain correspondant déduction faite du montant du pari gratuit engagé.

- ainsi que, pour le gagnant de l'un des « Challenge Match » suivants : Toulon // Stade Toulousain, Stade Toulousain // Clermont, Montpellier // Stade Toulousain, Racing 92 // Stade Toulousain, Bordeaux Bègles // Stade Toulousain et Stade Français // Stade Toulousain : Deux places VIP (Places + Cocktail) uniquement disponibles sur les « Challenges Match » suivants :

- Toulon // Stade Toulousain de la 3^{ème} journée du Championnat de France = gain de 2 places VIP pour Stade Toulousain // Agen de la 6^{ème} journée de Top 14 - valeur commerciale approximative : 300 €
- Stade Toulousain // Clermont de la 7^{ème} journée du Championnat de France = gain 2 places VIP pour Stade Toulousain // Bordeaux Bègles de la 9^{ème} journée de Top 14 - valeur commerciale approximative : 300 €

- Montpellier // Stade Toulousain de la 10^{ème} journée du Championnat de France = gain de 2 places VIP pour Stade Toulousain // Castres de la 12^{ème} journée de Top 14 – valeur commerciale approximative : 300 €
- Racing 92 // Stade Toulousain de la 13^{ème} journée du Championnat de France = gain de 2 places VIP pour Stade Toulousain // Oyonnax de la 16^{ème} journée de Top 14 – valeur commerciale approximative : 300 €
- Bordeaux Bègles // Stade Toulousain de la 19^{ème} journée du Championnat de France = gain de 2 places VIP pour Stade Toulousain // Montpellier de la 21^{ème} journée du Championnat de France – valeur commerciale approximative : 300 €
- Stade Français // Stade Toulousain de la 22^{ème} journée du Championnat de France = gain de 2 places VIP pour Stade Toulousain // Racing 92 de la 24^{ème} journée du Championnat de France – valeur commerciale approximative : 300 €.

Les places seront envoyées par email sous 7 jours après la fin de chaque « Challenge Match » à l'adresse mail renseignée sur le compte PMU.fr du gagnant. Tous autres frais personnels sont à la charge du gagnant et ne seront en aucun cas supportés par le PMU.

Pour le 2ème et 3ème de chaque « Challenge Match » :

- Un Maillot noir Domicile saison 2017-2018 du Stade Toulousain taille aléatoire d'une valeur commerciale approximative de 85€. Le maillot sera envoyé sous 15 jours après la fin de chaque « Challenge Match » à l'adresse postale renseignée sur le compte PMU.fr du gagnant.
- Un pari sportif gratuit de 30 euros non fractionnable, à engager sous 30 jours sur l'une des compétitions sportives proposées sur le site pmu.fr. Ce pari gratuit sera crédité sur le compte pmu.fr du gagnant, sous 15 jours après la fin de chaque « Challenge Match ». Conformément aux dispositions de l'article 1.1.15 du règlement PMU des paris en ligne, si le pari gratuit s'avère gagnant, le parieur percevra le gain correspondant déduction faite du montant du pari gratuit engagé.

Pour le 1er du « Challenge Général » :

- Un abonnement pour la saison 2018-2019 du Stade Toulousain « hors Coupes d'Europe » permettant au gagnant du Challenge Général d'assister à tous les matchs de Top 14 effectivement disputés par le Stade Toulousain à domicile pendant la saison 2018-2019 (voir conditions générales de vente ci-après <https://billetterie.stadetoulousain.fr/fr>). Valeur commerciale approximative de 800 €.
- L'abonnement est personnel, et sera envoyé sous 70 jours après la fin du « Challenge Général » à l'adresse postale renseignée sur le compte PMU.fr du gagnant.
- 500 euros de paris sportifs gratuits fractionnés en 10 paris sportifs gratuits de 50 euros non fractionnables, à engager sous 30 jours sur l'une des compétitions sportives proposées sur le site pmu.fr. Ces paris gratuits seront crédités sous 15 jours après la fin du « Challenge Général », sur le compte pmu.fr du gagnant. Conformément aux dispositions de l'article 1.1.15 du règlement PMU des paris en ligne, si le pari gratuit s'avère gagnant, le parieur percevra le gain correspondant déduction faite du montant du pari gratuit engagé.

Pour le 2ème du « Challenge Général » :

- 300 euros de bons d'achat valables sur la boutique en ligne du site <http://boutique.stadetoulousain.fr/> selon les conditions du site, et envoyés sous 30 jours après la fin du « Challenge Général » à l'adresse postale renseignée sur le compte PMU.fr du gagnant.
- 300 euros de paris sportifs gratuits fractionnés en 10 paris gratuits de 30 euros non fractionnables, à engager sous 30 jours sur l'une des compétitions sportives proposées sur le site pmu.fr. Ces paris gratuits seront crédités sous 15 jours après la fin du « Challenge Général » sur le compte pmu.fr du gagnant. Conformément aux dispositions de l'article 1.1.15 du règlement PMU des paris en ligne, si le pari gratuit s'avère gagnant, le parieur percevra le gain correspondant déduction faite du montant du pari gratuit engagé.

Pour le 3ème du « Challenge Général » :

- 200 euros de bons d'achat valables sur la boutique en ligne du site <http://boutique.stadetoulousain.fr/> selon les conditions du site, et envoyés sous 30 jours

après après la fin du « Challenge Général » à l'adresse postale renseignée sur le compte PMU.fr du gagnant.

- 300 euros de paris sportifs gratuits fractionnés en 10 paris gratuits de 30 euros non fractionnables, à engager sous 30 jours sur l'une des compétitions sportives proposées sur le site pmu.fr. Ces paris gratuits seront crédités sous 15 jours après la fin du « Challenge Général » sur le compte pmu.fr du gagnant. Conformément aux dispositions de l'article 1.1.15 du règlement PMU des paris en ligne, si le pari gratuit s'avère gagnant, le parieur percevra le gain correspondant déduction faite du montant du pari gratuit engagé.

Pour le 4ème du « Challenge Général » :

- Un Maillot noir Domicile saison 2017-2018 du Stade Toulousain taille aléatoire d'une valeur commerciale approximative de 85€. Le maillot sera envoyé sous 15 jours après après la fin du « Challenge Général » à l'adresse postale renseignée sur le compte PMU.fr du gagnant.

- 200 euros de paris sportifs gratuits fractionnés en 10 paris gratuits de 20 euros non fractionnables, à engager sous 30 jours sur l'une des compétitions sportives proposées sur le site pmu.fr. Ces paris gratuits seront crédités sous 15 jours après la fin du « Challenge Général » sur le compte pmu.fr du gagnant. Conformément aux dispositions de l'article 1.1.15 du règlement PMU des paris en ligne, si le pari gratuit s'avère gagnant, le parieur percevra le gain correspondant déduction faite du montant du pari gratuit engagé.

Pour le 5ème du « Challenge Général » :

- Un Maillot noir Domicile saison 2017-2018 du Stade Toulousain taille aléatoire d'une valeur commerciale approximative de 85€. Le maillot sera envoyé sous 15 jours après après la fin du « Challenge Général » à l'adresse postale renseignée sur le compte PMU.fr du gagnant.

- 100 euros de paris sportifs gratuits fractionnés en 10 paris gratuits de 10 euros non fractionnables, à engager sous 30 jours sur l'une des compétitions sportives proposées sur le site pmu.fr. Ces paris gratuits seront crédités sous 15 jours après la fin du « Challenge Général » sur le compte pmu.fr du gagnant. Conformément aux dispositions de l'article 1.1.15 du règlement PMU des paris en ligne, si le pari gratuit s'avère gagnant, le parieur percevra le gain correspondant déduction faite du montant du pari gratuit engagé.

Pour les 6ème au 10ème du « Challenge Général » :

- 100 euros de paris sportifs gratuits fractionnés en 10 paris gratuits de 10 euros non fractionnables, à engager sous 30 jours sur l'une des compétitions sportives proposées sur le site pmu.fr. Ces paris gratuits seront crédités sous 15 jours après la fin du « Challenge Général » sur le compte pmu.fr du gagnant. Conformément aux dispositions de l'article 1.1.15 du règlement PMU des paris en ligne, si le pari gratuit s'avère gagnant, le parieur percevra le gain correspondant déduction faite du montant du pari gratuit engagé.

Tous les gagnants devront avoir un compte PMU.fr définitif pour toucher leur lot.

La valeur indiquée des lots correspond au prix TTC public couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre indicatif et est susceptible de variation. Les organisateurs se réservent le droit de substituer aux lots proposés des lots d'une valeur équivalente et de caractéristiques proches si les circonstances l'exigent.

Les lots sont acceptés tel quels, et ne pourront être ni échangé, ni repris, ni faire l'objet d'un équivalent financier.

Les gagnants qui renonceraient à leur lot, pour quelque motif que ce soit, ne pourront en aucun cas prétendre à un quelconque remboursement.

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables des retards et/ou des pertes en cours d'acheminement du fait des services postaux ou des transporteurs, ni de destruction totale ou partielle des lots par ce type de transport ou en cas de dysfonctionnement de ces services, ou pour tout autre cas.

L'organisateur décline toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudice de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaît expressément.

ARTICLE 5 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

Pour participer au jeu les participants doivent nécessairement fournir certaines données personnelles. Ces données font l'objet de traitements informatisés et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des lots. Ces informations sont destinées au PMU et ne seront ni cédées ni commercialisées à des organismes extérieurs au PMU à des fins promotionnelles. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, tous les participants au jeu disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant, par demande écrite envoyée à : PMU – 2 Rue du Professeur Florian Delbarre – 75015 Paris, et en précisant le nom du jeu.

ARTICLE 6 : DEPOT ET ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans aucune réserve du présent règlement.

Toutes les difficultés pratiques d'application ou d'interprétation de celui-ci seront tranchées souverainement par les organisateurs.

Pour être prises en compte, les éventuelles réclamations relatives au jeu doivent être envoyées au plus tard 30 jours après la date limite de participation au jeu telle qu'indiquée au présent règlement, sur demande écrite à l'adresse suivante :

PMU – Direction marketing

Jeu « Stade Toulousain Challenge Ligue – saison 2017-2018 »

2 rue du professeur Florian Delbarre

75015 Paris

Le règlement des opérations, déposé en l'étude de Maître DESAGNEAUX-PAUTRAT, Huissier de Justice à Paris, est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : Jeu « Stade Toulousain Challenge Ligue » 2 Rue du Professeur Florian Delbarre – 75015 Paris (remboursement des frais d'affranchissement pour la demande du règlement ou la participation sur papier libre au tarif lent sur demande écrite obligatoirement accompagnée d'un RIB ou d'un RIP)

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier, à tout moment, le présent règlement et en informera les participants par tout moyen de son choix.

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. L'organisateur ne pourra être tenu responsable notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné. L'organisateur ne garantit pas que pmu.fr et/ou le site du jeu fonctionnent sans interruption, qu'ils ne contiennent pas d'erreurs informatiques ni que les défauts constatés seront corrigés.